

## PROCES VERBAL

**SEANCE N° 12 du CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2015 à 20 h 00**

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le 29 avril 2015 sous la Présidence de Monsieur Daniel SACQUARD, Maire de la Commune, a pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Monsieur HUGUENIN.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 22 avril 2015.

### Appel des membres du Conseil Municipal :

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

Membres en exercice : 27 ;

Membres présents : 24 puis 25 à l'arrivée de Madame LOPEZ à 20h30 (avant le vote du point n°02) ;

Votants : 27.

### Absent(s) excusé(es) avec pouvoir(s) de vote :

- Monsieur GESTER qui donne pouvoir à Monsieur VINCENT ;
- Madame VILLAUME qui donne pouvoir à Madame MAISON ;
- Madame LOPEZ qui donne pouvoir à Madame CHARRIERE pour la seule durée de son absence.

### Modalités de vote :

En application de l'article L.2121-21 du Code de Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que, sauf décision contraire à intervenir au cours d'un vote spécifique ou législative ou réglementaire contraire, le vote des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance aura lieu au scrutin public. Le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Même lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret auxdites nominations ou présentations.

Il est en outre rappelé que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Dans les cas de l'élection du Maire ou d'adjoint(s), un vote au scrutin secret reste obligatoire en toute circonstance en application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT.

Monsieur le Maire annonce d'ores et déjà qu'il proposera au Conseil Municipal de délibérer à bulletin secret sur le point n°2.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire rappelle le contenu du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2015 et demande s'il y a des observations à son sujet.



### Discussions :

Madame FEHRENBACHER se plaint que le compte-rendu soit parvenu tardivement aux conseillers municipaux, seulement le 25, ce qui n'est pas conforme au règlement du Conseil Municipal qui prévoit un délai de 8 jours.

Elle considère que ce n'est pas normal et qu'il s'agit là d'une irrégularité substantielle qui pourrait donner lieu à recours devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'état.

Monsieur le Maire : Les raisons sont assez simples à comprendre : Il s'agissait d'un « gros conseil », 37 points, et le Directeur Général des Services qui le rédige a eu des congés et une nouvelle réunion du Conseil Municipal à préparer.

Madame FEHRENBACHER ajoute qu'il comprend en outre des erreurs dont certaines la concernant :

- Page 23, « on n'est » et pas « on est » au courant de rien. Et « contrat » et non CDD » ;
- Page 29, il y a une mention « Madame le Maire » ;
- Page 36, ce n'est pas le Lycée MALRAUX mais Camille CLAUDEL.

Madame MEUNIER : C'est mon erreur et j'en suis désolée.

Monsieur VINCENT : Au sujet de la modification des statuts de la CCPHV, il considère que sa position a été mal retranscrite. S'il est contre la partie « urbanisme » de la proposition de modification de statuts, il est favorable à la partie « fibre optique ».

Le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCPHV est plus conforme à sa position.

Madame MONTESINOS : C'est la position des autres membres de la minorité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 09 avril 2015.

### Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes du même grade, un à 15/35<sup>ème</sup> et un à 20/35<sup>ème</sup> ;
  2. Budget Général - Approbation du Budget Primitif 2015 ;
  3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander les subventions correspondant aux investissements inscrits aux Budgets primitifs 2015 ;
  4. Budgets primitifs 2015 - Constat de transferts de budgets à budgets ;
- Questions diverses.

A ce titre Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé à l'ensemble du Conseil Municipal dès le vendredi 23 avril dernier une modification de cet ordre du jour :

Le point n°01 initialement intitulé : « Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes du même grade à 20/35<sup>ème</sup> »,

Est ainsi devenu : « Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes du même grade, un à 15/35<sup>ème</sup> et un à 20/35<sup>ème</sup> ».

### Discussions :

Madame FEHRENBACHER : Dans le règlement intérieur, il faut l'accord du Conseil Municipal sur l'ordre jour.

Le budget primitif 2015 du budget général ayant été rejeté sans être irrégulier puisque le Maire a reconnu lui-même qu'il s'agissait d'un « vote sanction » à son encontre, elle considère qu'il ne peut en être à nouveau discuté dans la mesure où le délai du 15 avril est maintenant dépassé.

Le point n°2 ainsi que les points n°3 et 4 qui en découlent doivent donc être retirés de l'ordre du jour.

À défaut, seront entamées une procédure en annulation ainsi qu'une procédure de référé suspension.

Monsieur le Maire : Le délai de principe pour voter les budgets est bien le 15 avril sous réserve que les dotations aient été notifiées. Or ce n'est pas encore officiellement le cas à ce jour.

Madame FEHRENBACHER : J'ai pourtant été informée par courriel du 1<sup>er</sup> avril, mais peut-être était-ce un poisson d'avril, que nous disposions de toutes les informations nécessaires au vote des budgets.

Monsieur le Maire : nous disposons bien d'informations téléchargées sur le site du ministère mais elles ne sont que provisoires dans l'attente de la notification qui devrait intervenir début mai.

Il prend en outre note de la menace de recours.

Monsieur VINCENT se demande depuis quand nous disposons des dotations, même non encore notifiées ? car selon ses informations, les notifications officielles sont « parties du ministère » le 23 avril.

Monsieur le Maire : Rien n'est encore arrivé de la Préfecture.

Monsieur VINCENT : Alors la situation n'est pas différente de celle du 09 avril. Il n'y a donc pas de souci à son sens.

Madame FEHRENBACHER : Selon des informations d'origine préfectorale, les budgets annexes et le budget principal doivent être votés au cours d'une même séance. Alors il faut tout repasser si vous persistez à vouloir voter le budget général ce soir.

Monsieur le Maire : Les budgets annexes ont été votés le 09 et le budget général devait l'être aussi.

Pourquoi n'êtes-vous pas intervenue le 09 avril pour dire qu'il ne fallait pas voter les Budgets Annexes ?

Monsieur VINCENT ne partage pas non plus l'analyse de Madame FEHRENBACHER : les budgets se votent l'un derrière l'autre, donc pour lui, les budgets annexes sont votés.

Il précise en outre ne pas être là pour refaire la réunion du 09 avril. Il demande que l'on passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Parfaitement.



## **01 - Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes du même grade, un à 15/35<sup>ème</sup> et un à 20/35<sup>ème</sup> :**

Afin de pouvoir offrir un poste permanent à certains agents des services périscolaires actuellement embauchés par le biais de contrats précaires et dont la présence en nombre et la qualité individuelle le justifie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe laissé vacant par le départ en retraite de Madame MARTIN en deux postes de même grade, un à 15/35<sup>ème</sup> et un à 20/35<sup>ème</sup>.

Ce poste étant vacant au jour de sa modification, le Comité technique n'a pas besoin d'être consulté à ce sujet.

### **Discussions :**

Madame MAISON précise que la personne qui devait être renvoyée chez elle suite au Conseil du 09 avril était toujours en poste le lendemain et elle considère que c'est très bien ainsi.

Madame DOUCHE : Nous devons en effet pouvoir faire face, alors un CDD à échéance du 30 avril lui a été proposé.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en deux postes du même grade, un à 15/35<sup>ème</sup> et un à 20/35<sup>ème</sup> ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour faire la pleine application de la présente délibération.

## **02 - Budget Général - Approbation du Budget Primitif 2015 :**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif communal 2015 tel que proposé par la Commission « Finances » du 06 mars 2015 et pouvant se résumer ainsi :

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 5 638 931.17 € ;
- Recettes : 5 638 931.17 € ;

### **Section d'investissement :**

- Dépenses : 2 705 291.31 € ;
- Recettes : 2 742 951.09 €.

### **Discussions :**

Monsieur AUDINOT s'étonne de voir des dépenses de personnel prévues à hauteur de 1.8 millions d'euros alors que le compte administratif 2014 ne fait apparaître « que » 1.682 de dépenses.

Cela fait 117 000 euros de marge, c'est beaucoup selon lui.

Il précise qu'il en est ainsi chaque année depuis quelques temps mais désapprouve néanmoins et considère que cela devrait être voté au plus juste. Il craint que cette somme soit utilisée pour titulariser des personnes actuellement en contrats aidés et donc un risque « d'explosion » des dépenses alors que l'avenir est à l'intercommunalité et à la mutualisation.

Madame DOUCHE : oui il y a beaucoup de contrats aidés depuis quelques années mais seulement quelques-uns seront proposés à la titularisation. La majorité sera remplacée par d'autres contrats aidés.

Force est de reconnaître qu'il s'agit là de « main d'œuvre bon marché » mais cela permet aussi de recruter des personnes dont les compétences peuvent être vérifiées sur une longue période.

Monsieur AUDINOT reconnaît que c'est nécessaire au niveau des écoles mais s'interroge quant aux autres services.

Madame DOUCHE : En ce qui concerne les services techniques, il s'agit d'anticiper de futurs départs en retraite.

Monsieur AUDINOT : Alors la personne ne correspond pas. Elle sort de ROVILLE AUX CHENES alors que c'est en eau et en assainissement, les domaines les plus pointus mais aussi les plus susceptibles de passer à l'intercommunalité, que des postes seront vacants.

Madame DOUCHE : Cette personne est formée à la polyvalence malgré sa formation d'origine en espaces verts.

Monsieur VINCENT : Ce budget est en tout point identique à celui rejeté le 09 avril. Et malgré ce rejet, il n'y a eu aucun débat, aucune nouvelle commission « finances », juste une consultation par mail à laquelle la minorité n'a pas répondu considérant que le procédé n'était « pas démocratique ».

En commission « Finances » déjà nous avons assisté à un monologue, personne n'a osé poser de question, tout semblait acté d'avance alors que cela devrait être vivant, « remuer ». Et que ce serait-il passé si des modifications avaient été demandées ?

Monsieur le Maire : Aucune modification n'aurait été apportée sans débat. La Commission « Finances » aurait alors été réunie. La question a été posée deux fois, le 09 avril après le rejet puis par mail, sans réponse.

Monsieur VINCENT : Ce mode de consultation individuel est contraire à la façon dont les choses devraient se faire, à savoir un débat collectif pour dégager un consensus.



Monsieur le Maire : Je peux concevoir que cette méthode ne vous plaise pas, j'ai peut-être eu tort.

Madame MONTESINOS : Une commission « finances » était effectivement indispensable tant sur le budget que sur les problèmes annexes. Il aurait fallu nous réunir pour nous expliquer. Sans cela, la confiance est impossible.

Cela donne l'impression que vous régler « vos petites affaires » à la mairie.

Monsieur le Maire : Moi aussi j'étais demandeur d'explications, d'où ma question après le rejet.

Madame MONTESINOS : Mais c'est vous le Maire de la Commune. Vous marmonnez dans votre barbe, on ne comprend rien. Voter le budget équivaldrait à vous donner blanc-seing pour toutes les dépenses de la Communes.

Vos adjoints n'ont pas confiance, comment voulez-vous que nous ayons confiance ?

Monsieur VINCENT : De toute façon, ce n'est pas après le vote que l'on débat. Et le vote n'a pas à être expliqué.

Il existait des moyens de concilier les points de vue comme le recours aux dépenses imprévues, ... .

Monsieur le Maire : Pourquoi ne pas l'avoir évoqué à la Commission des Finances ?

Monsieur VINCENT : Je ne suis pas « Madame Soleil », je ne pouvais pas savoir que les choses tourneraient ainsi.

Monsieur le Maire : Et bien moi non plus !

Arrivée de Madame LOPEZ à 20h30.

L'ensemble des membres présents du Conseil Municipal demande que ce point soit délibéré à bulletins secrets.

#### Discussions :

Monsieur AUDINOT se dit surpris d'une telle initiative du Maire.

Monsieur le Maire : C'est dans la continuité des choses.

Monsieur AUDINOT : Est-ce pour autant la bonne solution ?

Monsieur le Maire : L'avenir nous le dira.

Sur proposition de la Commission des Finances du 06 mars 2015,

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et à la majorité, 18 POUR et 9 CONTRE :**

- **ADOPTE** le budget primitif 2015 du Budget général, qui est arrêté aux valeurs suivantes :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	5 638 931.17 €	2 705 291.31 €
Recettes	5 638 931.17 €	2 742 951.09 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces y relatives ;
- **PRECISE** que ce budget est voté :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre pour les opérations non individualisées et financières ;
  - au niveau des opérations pour les opérations.

#### **03 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander les subventions correspondant aux investissements inscrits aux Budgets primitifs 2015 :**

Dans le cadre du programme d'investissements inscrits aux budgets primitifs 2015 et reste-à-réaliser 2014, le Conseil Municipal souhaite confier à Monsieur le Maire le pouvoir de concevoir et signer tous les actes que nécessitent les demandes de subvention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- Après avoir validé le programme d'investissements inscrits aux budgets primitifs 2015 et reste-à-réaliser 2014, **SOLLICITE** auprès des organismes habilités (État, Fonds Parlementaires, Conseil Général des Vosges, Conseil Régional de Lorraine, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ...) l'intégralité des subventions qui y sont prévues ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire afin de préciser, détailler et mettre en œuvre les demandes de subvention précitées sous la forme d'une décision du Maire par délégation du Conseil Municipal.



#### 04 - Budgets primitifs 2015 - Constat de transferts de budgets à budgets :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constater l'ensemble des transferts (hors charges de personnel et contribution au pluvial) de budgets à budgets votés à l'occasion de l'adoption des budgets primitifs pour 2015, à savoir :

Budget général		Vers	Budget « chaufferie »			
Compte	Montant TTC		Compte	Montant HT	TVA	Montant TTC
657364	46 896.46		774	44 451.62	2 444.84	46 896.46

Subvention d'équilibre.

Budget « Forêt »		Vers	Budget général			
Compte	Montant TTC		Compte	Montant HT	TVA	Montant TTC
6522	100 000.00		7551	-	-	100 000.00
63512	18 293.88		70872	-	-	18 293.88

Reversements de l'excédent et des taxes foncières.

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** l'ensemble des transferts de budgets à budgets votés à l'occasion de l'adoption des budgets primitifs pour 2015 et tels que rappelés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets primitifs 2015.



## QUESTIONS DIVERSES :

- Rectification d'erreur matérielle dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2015 :

### Discussions :

*Monsieur le Maire précise que le compte-rendu reçu par le Conseil Municipal comprenait deux erreurs matérielles dans le tableau des subventions qui ont été corrigée depuis.*

*Les 8 320 € de la classe de mer avaient été oubliés et la subvention aux veuves civiles est prise en charge par le CCAS (150 €).*

*Le tableau définitif est donc le suivant :*

Associations	Subventions 2015
AZMC	22 000.00
Association des Amis du Centre d'Animation Pédagogique (A.A.C.D.A.P)	150.00
Ludothèque	200.00
ASRHV	3 000.00
ASSN	8 000.00
Breuchottes et Cie	150.00
Club scrabble	250.00
Club chiffres et lettres	200.00
Club L	600.00
Club Vosgien	600.00
Amicale du Personnel Communal	3 000.00
Coopérative scolaire - Primaire des Breuchottes	840.18
Coopérative scolaire - Maternelle des Breuchottes	413.82
Coopérative scolaire - Primaire des Herbures	1 047.09
Coopérative scolaire - Maternelle des Herbures	
Coopérative scolaire Breuchottes - Classe de mer	8 320.00
Espoir cycliste Stéphanois	2 151.00
Etoile Handisport	300.00
Fallières Sport Détente	1 200.00
Golbey Épinal Saint-Nabord (Canoë-Kayak)	3 000.00
Grimpons Club d'escalade	900.00
Histoire et Patrimoine	850.00
Les Amis de la 36 <sup>ème</sup> DIUS	200.00
Physic Club de SAINT NABORD	1 000.00
Prévention routière	100.00
SAINT-NABORD Tennis Club	700.00
Scouts et guides de France	200.00
SLEC	6 600.00
THYMALUS Club	200.00
Tofaille Navoiriaude	6 500.00
Sourire d'Automne	700.00
Training club canin	600.00
Un petit coin d'Herbures	150.00
RESERVE NON ENCORE AFFECTEE	25 877.91
CCAS	22 000.00

Soit 100 000.00 € Hors CCAS (122 000.00 € avec la CCAS).



• **Questions écrites de la minorité du 23 avril 2015 - Réponses de Monsieur le Maire :**

- 1) Depuis quelques temps, nous sommes informés des dissensions de la majorité par voie de presse. Pourquoi retenir cette façon de procéder qui porte préjudice à notre commune ?

**Réponse :** Depuis un certain temps effectivement les dissensions de la majorité paraissent dans la presse. Je vous informe qu'en aucun cas je n'ai été à l'initiative d'un tel procédé et que je n'ai fait qu'utiliser mon droit de réponse.

**Discussions :**

**Madame FEHRENBACHER :** Personnellement, je n'ai jamais utilisé mon droit de réponse face aux attaques personnelles pour ne pas nuire aux électeurs et éviter un « Dallas » à SAINT-NABORD.

**Monsieur le Maire :** Je crois que j'ai été pas mal attaqué ces derniers temps.

- 2) Par le même canal, nous apprenons à propos du rejet du budget que Monsieur le Maire attend que les points qui posent problème lui soient indiqués, alors que la commission des finances n'a pas été convoquée pour étudier un nouveau budget. Pourquoi opérer de cette manière ?

**Réponse :** La question a été posée lors du Conseil Municipal du 09 avril (Voir page 40 du compte-rendu). Sans réponse, j'ai réitéré ma question.

La commission des finances réunie le 06 mars avait validé la proposition. Sans demande de modifications qui peuvent s'inscrire dans l'économie générale du budget primitif qui vous a été présenté le 09 avril, pourquoi réunir cette commission.

- 3) Pourquoi porte-t-on à la connaissance du public par voie de presse des réunions de liste, alors que conseillers municipaux, nous n'en sommes pas informés ?

**Réponse :** Il me semble que la majorité peut se réunir sans en aviser la minorité, tout comme vous le faites sans doute avant chaque CM (Article Vosges Matin du 18/04/15).

**Discussions :**

**Madame MONTESINOS :** La minorité se réunit en effet, mais il n'y a pas de photo dans la presse.

- 4) Pourquoi le délai de réception des comptes rendus des conseils municipaux ne respecte pas le délai prévu dans le règlement intérieur ?

**Réponse :** Effectivement le délai de transmission du compte rendu n'est pas toujours rédigé sous huitaine, mais il faut se rendre compte de la masse de travail (dernier CM : 37 points traités) que cela génère. Je veillerai à ce que ces comptes rendus soient prioritaires. Pour votre information le non-respect de ce délai de transmission ne constitue pas une cause de nullité des points traités.

- 5) Malgré nos demandes réitérées, nous n'avons aucun compte rendu en conseil municipal des réunions des syndicats intercommunaux ou de la CCPHV tout comme nos courriels restent pratiquement toujours sans réponse. Pour quelles raisons ?

**Réponse :** Pour rappel, Monsieur Vincent, vous êtes conseiller communautaire, membre de la commission travaux à la CCPHV, membre du conseil d'administration du Home Fleuri.

A ces différents titres vous pouvez également fournir toute information utile et nécessaire aux membres de votre groupe.

Par ailleurs, il est inexact de dire que vos courriels restent sans réponse, je laisse le soin aux adjoints de faire ces réponses.

**Discussions :**

**Monsieur VINCENT :** La minorité est informée en effet, mais pas le public comme cela pourrait être le cas ce soir.

**Monsieur BALLAND :** J'ai bien pris note. Désormais, le bulletin municipal comprendra une page dédiée à la CCCPHV.

**Monsieur VINCENT :** C'est bien mais ce ne sera pas suffisant. Il faut que ce soit oral, collégial et contradictoire.

**Madame MONTESINOS :** Le ressenti est important.

**Monsieur VINCENT rappelle aussi que la minorité est « évitée » lors des réceptions de travaux.**

**Pour en revenir à la CCPHV, le Conseil Communautaire a rejeté la demande d'adhésion de SAINT-AME, mais le Conseil Municipal sera-t-il saisi de cette question ?**

**Monsieur le Maire :** Sans doute lors de la prochaine réunion.

Arrivée de Madame VILLAUME à 20h55.



- 6) La presse du 18 avril relate que le budget d'une commune doit être voté dans les 15 jours qui suivent les dotations de l'État et qu'à cette date elles étaient toujours attendues. Qu'en est-il ?

**Réponse :** Un délai de 15 jours court à compter de la notification préfectorale. Je pense qu'elles vont arriver début mai.

- 7) La délibération sur les NAP n'a pas été approuvée. Une autre proposition sera-t-elle débattue en commission scolaire ?

**Réponse :** La délibération de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires n'a pas été approuvée, elle sera transmise à l'Éducation Nationale, et chacun prendra ses responsabilités. Si une nouvelle proposition doit être débattue elle le sera en fin d'année pour la rentrée 2016.

Concernant les NAP, une commission scolaire élargie aux parents d'élèves, élus et personnel périscolaire sera réunie pour réfléchir à l'organisation et au contenu des NAP pour la rentrée 2015.

- 8) Le vote du budget est un vote sanction. Quelles conséquences avez-vous tirées de cette perte de confiance de votre équipe ?

**Discussions :**

**Monsieur VINCENT :** Si le budget n'avait pas été voté ce soir, nous aurait-il été présenté une nouvelle fois ?

**Monsieur le Maire :** Non, ce ne se serait pas passé ainsi.

**Madame MONTESINOS :** Encore une pirouette en guise de réponse. Vous ne pouvez pratiquer ainsi la langue de bois, vous avez été élu par les habitants de SAINT-NABORD au même titre que nous.

**Discussions :**

**Monsieur AUDINOT** réclame une nouvelle fois un compte-rendu des travaux du premier trimestre 2015.

**Madame MONTESINOS :** Là aussi, c'est pareil, aucune communication.

**Monsieur BALLAND :** Le bulletin à paraître dans quelques jours comblera ce vide.

**Monsieur le Maire :** Une présentation au Conseil Municipal sera à nouveau faite.

**Monsieur AUDINOT :** Il en va de même pour le site internet : aucune activité depuis 10 jours

**Monsieur BALLAND :** Ce reproche n'est pas acceptable en revanche, parce que c'est totalement faux.

**Monsieur AUDINOT** prend l'exemple du travail de qualité réalisé par les services techniques sur le mur du cimetière qui n'est à son sens pas bien vendu. Il faut rendre compte.

**Monsieur BALLAND :** Le site internet en parle, photos à l'appui justement.

**Monsieur BRENON :** Ces travaux ne sont pas totalement achevés. On verra après.

**Monsieur BALLAND :** Il y aura un diaporama au prochain Conseil Municipal, je m'y engage. On va réunir les photos et voir ça avec les services techniques.

**Monsieur AUDINOT :** Le protocole est à arrêter par les élus, pas par les services. C'est le travail de l'adjoint aux travaux.

**Monsieur WARY :** A l'époque où Monsieur AUDINOT réalisait ces comptes-rendus de travaux, on entendait beaucoup « moi je, moi je, moi je » et bien peu de « nous ».

**Madame MONTESINOS et Monsieur AUDINOT :** Vous vous réveillez enfin au bout de 7 ans vous ! et pour parler à la place de l'adjoint aux travaux. Vous auriez pu vous abstenir.

**Monsieur le Maire :** Je crois que cela suffit, merci à tous

Clôture de la séance le 29 avril 2015 à 21h30.

Le Maire,

**Signé**

Daniel SACQUARD.

La Secrétaire de séance

**Signé**

Sébastien HUGUENIN.

